





LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR – CANDIDATURE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Capacité d'accueil :

- Formation conduisant au D.E Aide-Soignant : 35 places (dont 20 places financées par le CRIF¹)

Date limite de dépôt des dossiers : 02 Octobre 2020 à minuit

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Pas de condition de diplôme

Le dossier complet de candidature est à retourner à l'IFAS ABBAYE <u>par voie postale</u> au plus tard le <u>02</u> <u>octobre 2020</u> (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFAS ABBAYE Sélection IFAS

Mme Laetitia LAGRANGE 3 impasse de l'Abbaye 94106 Saint-Maur Cedex

Ou par mail à l'adresse suivante : **cformation@abcd94.fr** (mettre dans l'objet du mail : Sélections IFAS)

Pour toutes questions relatives aux sélections, nous contacter :

- par téléphone au 01 55 12 17 38
- par mail: cformation@abcd94.fr

¹ CRIF : Conseil Régional d'Ile de France







LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

A- DOCUMENT A FOURNIR POUR L'EXAMEN SUR DOSSIER (notée sur 20 points)

Les documents doivent être classés par le candidat dans l'ordre suivant :

- 1. Une pièce d'identité valide pour toute la formation (Recto/Verso Lisible)
- 2. Une lettre de motivation manuscrite
- 3. Un curriculum vitae
- 4. **Un document manuscrit (2 pages maximum)** relatant, au choix du candidat (en lien avec les attendus de la formation), soit :
 - o Une situation personnelle ou professionnelle vécue
 - Son projet professionnel
- 5. Selon la situation du candidat :
 - La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en Français
 - o La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- 6. Selon la situation du candidat :
 - Les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs
 - Une attestation de suivi de préparation au concours AS/AP au cours de l'année 2019-2020
- 7. Pour les ressortissants hors Union Européenne uniquement :
 - Une attestation du niveau de langue Française requis C1
 - o Un titre de séjour valide pour toute la durée de la formation
- 8. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.







B- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - Constitution du dossier Administratif

- 1. Le dossier de candidature « IFAS ABBAYE » complété
- 2. Un RIB
- 3. Un chèque de 55€ à <u>l'Ordre du Trésor Public</u> (correspondant aux frais d'inscription) Ce règlement sera encaissé à réception et restera acquis par l'IFAS Abbaye.
- 4. Le document « Statut » complété
- 5. Justificatif de domicile de moins de trois mois. (Si le justificatif n'est pas à votre nom, vous devez nous fournir une attestation d'hébergement et une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.)
- 6. Compte rendu d'une radio pulmonaire datant de moins de 3 mois (à fournir à la rentrée)
- 7. Copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- 8. Sérologie Hépatite B qui atteste que vous êtes immunisés contre l'hépatite B (pour départ en stage)
- 9. Certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé (sous réserve d'une vaccination obligatoire modifiée par la législation): Arrêté L3111-4 CSP modifié par la loi du 23/02/17
- 10. Attestation CPAM à jour
- 11. Attestation de RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE 2020 valable pendant la durée de la formation précisant que : « le stagiaire est assuré pendant la durée des stages hospitaliers et extrahospitaliers »







Circulaire GGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000 relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale. B.O n°2000-29 :

« En règle générale, les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des candidats, qu'ils soient étudiants, jeunes diplômés, salariés ou demandeurs d'emploi. Il leur appartient de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation - responsabilité civile » ou celui de leurs parents.

Le choix du montant des garanties assurées relève dorénavant de la seule responsabilité des candidats. Les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :

- Accidents corporels causés aux tiers
- Accidents matériels causés aux tiers
- Dommages immatériels

Les candidats non assurés dans les conditions précitées ne pourront pas être admis en stage

12. Certificat médical d'aptitude à suivre la formation conduisant au DEAS/DEAP établit par un médecin agréé de l'ARS (Document joint en annexe) à fournir le jour de la rentrée – Liste des médecins agrées par l'ARS disponible sur internet :

www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france

- **13.** L'Attestation Médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires remplie par le médecin traitant (Document joint en annexe)
- 14. Accord de prise en charge financière ou attestation sur l'honneur d'engagement à régler les frais de formation (Document joint en annexe)
- 15. Attestation d'inscription à Pôle Emploi